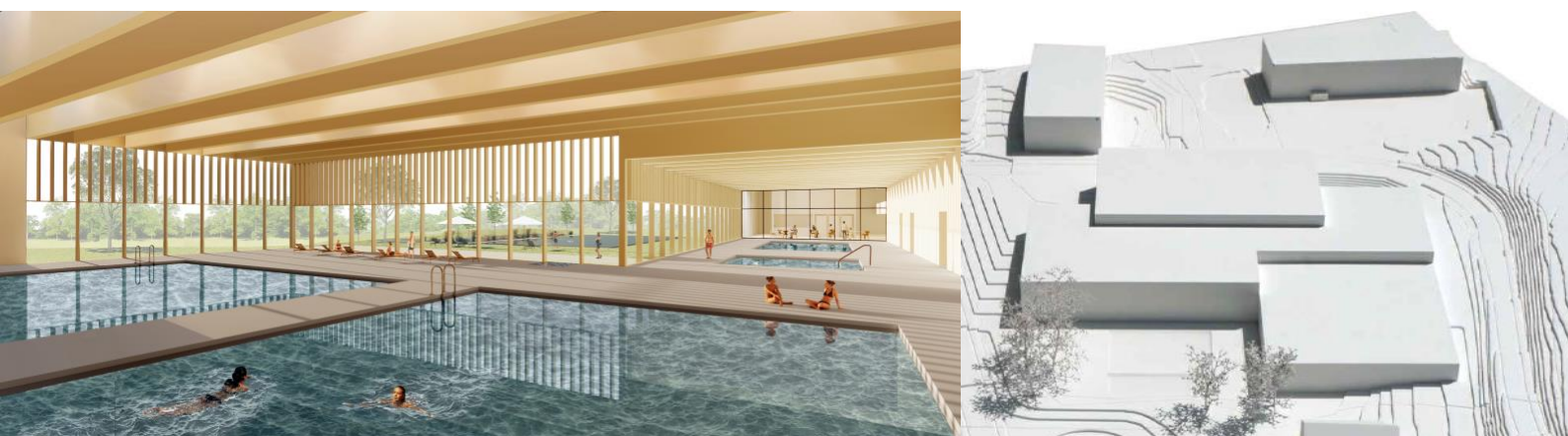


Assemblée des délégué-e-s du 8 juillet 2026

Message n°18 du comité d'école à l'assemblée des délégué-e-s de l'association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV)

Objet : Crédit d'investissement de CHF 59'000'000.00 pour la construction d'un centre de natation et d'une halle de sport triple sur la parcelle RF 448 – Approbation

Le comité d'école à l'honneur de soumettre pour approbation le Message n°18 à l'assemblée des délégué-e-s de l'ASSCOV, concernant le crédit d'investissement pour la construction d'un centre de natation et d'une halle de sport triple sur la parcelle RF 448 de la Commune de Châtel-St-Denis.



Contexte général

La piscine communale de Châtel-St-Denis a plus de 50 ans. Construite à une époque où la Veveyse comptait près de trois fois moins d'habitants qu'aujourd'hui, elle ne permet plus, depuis longtemps, de répondre aux besoins des écoles et de la population. Son état technique laisse craindre qu'une fermeture puisse intervenir avant même que son remplacement soit réalisé.

Les besoins scolaires sont pourtant incontestables. Les écoles primaires doivent pouvoir dispenser les heures de natation prévues par le Plan d'études romand afin que chaque élève maîtrise les bases de la natation avant son entrée au cycle d'orientation. Aujourd'hui déjà, les capacités sont insuffisantes. Demain, avec l'augmentation continue du nombre d'élèves, la situation deviendra plus que critique.

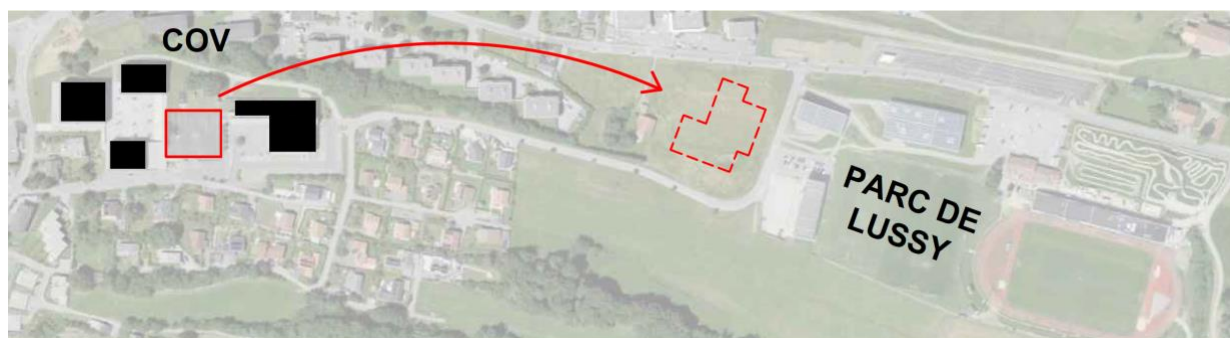
Afin de faire face à ces défis et de pouvoir bénéficier d'une subvention cantonale lors de la construction du centre de natation de CHF 6'000'000.00, il est impératif de remplir les conditions suivantes :

- Un bassin principal de minimum 25 mètres avec au minimum 5 lignes d'eau
- Un bassin d'apprentissage avec un fond mobile sur la totalité
- Une pataugeoire
- Un bassin de plongeon avec tremplin de minimum 3 mètres

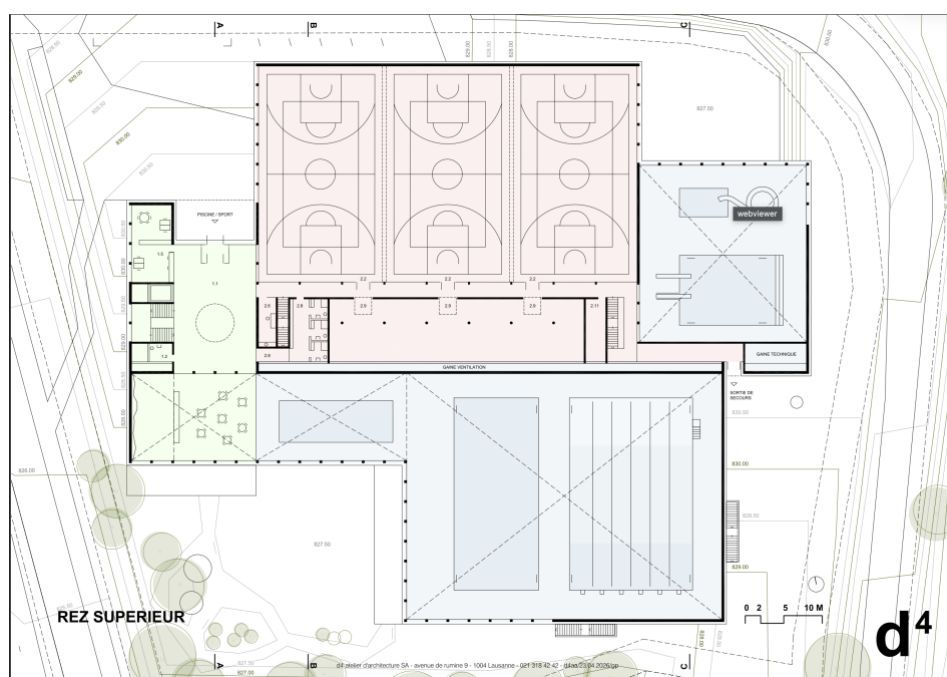
Quant à la halle de sport triple, la subvention cantonale se monterait à CHF 1'000'000.00.

De son côté, le cycle d'orientation de la Veveyse (COV) a besoin d'espaces supplémentaires pour construire un nouveau bâtiment scolaire, administratif et technique. Une nouvelle étude démographique sera mandatée pour déterminer ces besoins. La démolition de la piscine communale et de la salle de gymnastique de l'ASSCOV permettrait de libérer l'espace nécessaire.

Le 11 octobre 2021, un pacte d'emption a été signé envers la parcelle RF 448 de la Commune de Châtel-St-Denis, d'une surface de 9472 m2, pour le prix de CHF 2'368'000.00. C'est sur cette parcelle qu'il est prévu de construire un centre de natation et une halle de sport triple.



Un concours de projets d'architecture et d'ingénierie a été organisé au début de l'année 2025. Le 10 juillet 2025, les membres du jury ont nommé le projet Papillon, réalisé par D4 atelier d'architectures SA, Lüchinger Meyer Partner AG et Planeo conseils SA, comme lauréat du concours.



Depuis plus de cinq ans, de nombreuses études ont été réalisées, des décisions importantes ont été prises et plusieurs adaptations ont été apportées afin de tenir compte des préoccupations exprimées par les communes, les usagers et les responsables scolaires. Aujourd'hui, nous arrivons à un moment décisif.

Ce projet lauréat n'est ni un luxe, ni un projet de confort. Il répond à des besoins scolaires réels, documentés et urgents.

Reporter ce projet reviendrait à accepter que nos élèves doivent se déplacer hors du district pour suivre leurs cours de natation, avec des coûts supplémentaires importants et sans aucune garantie que les infrastructures voisines soient en mesure de les accueillir.

La situation est tout aussi préoccupante pour les infrastructures de gymnastique. Les salles existantes sont pleinement occupées. Les besoins du COV comme ceux des écoles primaires augmentent constamment. Avec les effectifs attendus ces prochaines années, seule une halle de sport triple garantit une capacité suffisante pour assurer l'enseignement sportif obligatoire.

Le centre de natation et la halle de sport triple constituent ainsi une seule et même réponse à un enjeu majeur : garantir durablement aux jeunes de la Veveyse des infrastructures adaptées à leur formation et à leur développement.

Au-delà de l'école, ce projet représente également un investissement structurant pour l'ensemble du district. En regroupant sur le site du Lussy des infrastructures sportives modernes et complémentaires, la Veveyse se dote d'un équipement régional cohérent, efficient et capable de servir durablement la population. Une concentration d'infrastructures sportives unique, qui sera aussi un atout pour notre région.

Il y a cinquante ans, nos prédécesseurs ont investi pour accompagner le développement de la Veveyse. Grâce à leur vision, notre district dispose aujourd'hui d'infrastructures qui ont servi plusieurs générations. Nous sommes aujourd'hui placés devant la même responsabilité. En effet, ce crédit d'investissement n'est pas seulement un engagement financier. C'est un choix en faveur de l'éducation, de la jeunesse, de la qualité de vie et des besoins de la population en matière d'infrastructures. C'est également un signal de confiance envers l'avenir de la Veveyse. En soutenant ce projet, les communes permettront à la population de se prononcer sur une infrastructure indispensable, mûrement réfléchie, adaptée aux besoins réels et développée avec le souci constant d'une gestion responsable des deniers publics. En effet, celui-ci est soumis au référendum financier obligatoire.

L'heure n'est plus à se demander si ces infrastructures sont nécessaires. Les études réalisées, l'évolution démographique et les besoins scolaires démontrent qu'elles le sont. La véritable question est de savoir si nous voulons les construire aujourd'hui de manière coordonnée, rationnelle et maîtrisée, ou devoir demain faire face dans l'urgence à des solutions plus coûteuses et moins efficaces. Renoncer à ce projet ne supprimerait aucun besoin. Cela obligerait les communes à financer des solutions externes, à organiser des déplacements supplémentaires et à dépendre d'infrastructures extérieures dont la disponibilité n'est pas garantie.

Nous vous invitons dès lors à soutenir ce crédit d'investissement et à permettre à la Veveyse de répondre aux besoins de nos élèves.

« Voter ce crédit, ce n'est pas financer un centre de natation ou une halle de sport. C'est garantir à plusieurs générations d'enfants de la Veveyse des conditions d'apprentissage adaptées à leur époque, comme nos prédécesseurs ont su le faire il y a cinquante ans pour nous. »

Objectifs du crédit d'investissement

Au-delà des montants, nous parlons d'une réalisation impérativement nécessaire pour la Veveyse, pensée d'abord pour répondre aux besoins scolaires. Accessoirement, elle sera aussi bénéfique pour la population de notre district et, conjuguée aux infrastructures déjà présentes sur le site du Lussy, elle sera un atout pour notre région.

Le présent crédit d'investissement a pour objectif de permettre la réalisation du futur centre de natation et de la halle de sport triple sur la parcelle RF 448 au Lussy, conformément aux décisions déjà prises par les organes compétents et aux études menées depuis fin 2020.

Plus précisément, ce crédit vise à :

1. **Garantir durablement l'enseignement de la natation dans la Veveyse.** La piscine actuelle arrive en fin de vie et ne répond plus aux besoins d'un district dont la population a triplé en cinquante ans. Le projet permettra aux écoles primaires et au COV de disposer d'une infrastructure adaptée afin de satisfaire aux exigences du Plan d'études romand et d'assurer à chaque élève l'acquisition des compétences fondamentales en natation.
2. **Répondre à l'augmentation constante des besoins scolaires et sportifs.** La croissance démographique observée dans l'ensemble du district entraîne une hausse continue du nombre d'élèves. Les infrastructures actuelles sont saturées et ne permettent plus d'absorber cette évolution. La réalisation d'une halle de sport triple constitue une réponse indispensable aux besoins identifiés tant pour les écoles que pour les activités sportives régionales.
3. **Éviter des solutions provisoires coûteuses et inefficaces.** L'absence de nouvelles infrastructures obligerait les communes et les écoles à rechercher des solutions externes, impliquant des déplacements supplémentaires, des frais de location et une dépendance à des infrastructures hors district dont la disponibilité n'est pas garantie. Le crédit d'investissement vise précisément à éviter ces coûts récurrents et à apporter une solution durable.
4. **Préserver la capacité de développement du COV.** Le déplacement des infrastructures sportives vers le site du Lussy permettra de libérer l'emprise occupée actuellement par la piscine et la salle de sport existantes. Cette opération est essentielle afin de garantir au COV les possibilités d'extension dont il aura peut-être besoin à moyen et long terme pour répondre à l'évolution de ses effectifs.
5. **Regrouper les infrastructures sportives sur un site cohérent et performant.** Le projet permettra de créer un véritable pôle sportif régional au Lussy, regroupant plusieurs infrastructures complémentaires sur un même site. Cette concentration favorisera les synergies d'exploitation, optimisera les coûts à long terme et offrira à la population des équipements modernes répondant aux standards actuels.
6. **Investir dans une infrastructure structurante pour les prochaines générations.** À l'image des investissements réalisés par les autorités visionnaires des années 1970, ce projet constitue un investissement à long terme en faveur de la jeunesse, de la qualité de vie, de la santé publique et de l'attractivité de la Veveyse. Il s'agit de doter notre district d'équipements capables de répondre aux besoins des cinquante prochaines années.

Au travers de ce crédit, les communes choisissent non seulement de construire une infrastructure, mais également d'assurer à la Veveyse les moyens de son développement futur, dans une logique de responsabilité, d'efficience et de vision à long terme.

Crédit d'investissement

Crédit d'investissement demandé pour le DG

Le devis général établi à ce stade du projet permet d'obtenir une estimation détaillée du coût de construction, avec une marge d'erreur de +/-20%. Conscients de l'importance financière d'un tel investissement, le comité d'école et la commission de bâtisse ont décidé de ne pas soumettre ce montant brut au vote. Le crédit présenté intègre immédiatement un objectif d'économies de 4,5 millions de francs, qui devront être concrétisées durant le développement du projet. Cet objectif constitue un engagement clair du comité d'école : chaque franc économisé durant le développement du projet viendra directement réduire le coût final supporté par les communes et la population.

DG estimé à +/- 20% pour la construction du centre sportif	CHF 70'500'000.00
Subventions cantonales estimées centre de natation	CHF 6'000'000.00
Subventions cantonales estimées halle de sport triple	CHF 1'000'000.00
Mesures de réduction des coûts	CHF 4'500'000.00
DG estimé +/- 20% pour la construction, subventions déduites	CHF 59'000'000.00

Crédits d'investissement déjà acceptés

Crédit d'étude du Message N° 3 pour le concours d'architecture	CHF 600'000.00
Crédit d'étude du Message N° 15 pour les études d'architecte et d'ingénieurs jusqu'à la mise à l'enquête	CHF 4'000'000.00
Total des crédits déjà acceptés	CHF 4'600'000.00

Futurs frais d'acquisition de la parcelle RF 448 à prévoir ultérieurement, dans le cas où les conditions suivantes seront acceptées :

- Approbation le 8 juillet 2026 du Message N°18 par l'assemblée des délégués de l'ASSCOV ;
- Approbation suite au referendum obligatoire selon article 123e LCo, lors de la votation du 27 septembre 2026 par les citoyennes et citoyens du district de la Veveyse du crédit d'investissement selon Message N°18 ;
- Approbation de la mise à l'enquête du centre sportif.

Acquisition de la parcelle RF 448	CHF 2'368'000.00
Frais d'acquisition	CHF 95'000.00
Total à demander encore pour l'acquisition de la parcelle RF 448	CHF 2'463'000.00

Récapitulatif

Crédit d'investissement selon message N°18	CHF 59'000'000.00
Crédits investissements déjà acceptés	CHF 4'600'000.00
Acquisition de la parcelle RF 448 à prévoir ultérieurement	CHF 2'463'000.00
Total du projet en entier, subventions cantonales déduites	CHF 66'063'000.00

Plan de financement dès 2032

A la charge des budgets d'investissement de l'ASSCOV
pour les années 2028-2029-2030-2031

CHF 59'000'000.00

Financé par un emprunt bancaire

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2032

Intérêts passifs	2 %	CHF 59'000'000.00	CHF 1'180'000.00
Amortissement annuel	3%	CHF 59'000'000.00	CHF 1'770'000.00

Total annuel

CHF 2'950'000.00

Synthèse

Le comité d'école, sur préavis de la commission de bâtisse et du groupe de travail finances de l'ASSCOV, sollicite l'approbation de l'assemblée des délégué-e-s de l'ASSCOV dans l'objectif de pouvoir poursuivre les démarches en vue de la votation par les citoyennes et citoyens du district de la Veveyse, puis de poursuivre les études pour obtenir un devis général à +/- 10% afin de pouvoir mettre à l'enquête un centre de natation et une halle de sport triple.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le comité d'école, sur préavis de la commission de bâtisse et du GT finance, sollicite votre autorisation pour engager le montant de CHF 59'000'000.00 destiné à la construction d'un centre de natation et d'une halle de sport triple sur la parcelle RF 448 de la Commune de Châtel-St-Denis.

Le montant présenté aujourd'hui n'est pas uniquement un crédit de construction. Il traduit également l'engagement du comité d'école de poursuivre activement les optimisations financières afin de garantir une utilisation rigoureuse des deniers publics.

Le Président du comité d'école



Savio Michellod

L'Administrateur



Eric Berthoud

Annexes : Extrait du rapport de concept d'exploitation de M. Dominik Hugi
Présentation du concept d'exploitation de M. Dominik Hugi
Arrêté du Message n°18 pour l'assemblée des délégué-e-s